

Fribourg, le 10 février 2025

Informations aux assuré-e-s

Certificat d'assurance 2025 – Régime de pensions

Vous trouverez en annexe votre certificat d'assurance établi au 1^{er} janvier 2025.

Vous avez de la peine à comprendre votre certificat d'assurance ? **Scannez le QR code sur votre certificat** et accédez à une version simplifiée ! Plus de détails au verso.

Entrée en fonction du nouveau conseil d'administration (CA)

Depuis février 2024, la Caisse était placée sous la gestion d'un commissaire, en attendant qu'un nouveau conseil d'administration soit élu, ce qui a eu lieu en novembre dernier.

Le conseil d'administration a officiellement pris ses fonctions le 17 décembre 2024, mettant fin aux fonctions du Commissaire et rétablissant une gouvernance paritaire. Désormais pleinement opérationnel, le CA prend les décisions nécessaires à la gestion de la Caisse.

Retrouvez plus d'information sur la composition du CA sur : www.cpef.ch/la-cpef/organisation-de-la-cpef.

Situation financière de la CPEF

L'année 2024 a été excellente pour les marchés financiers, soutenus par la baisse des taux d'intérêt et une reprise économique mondiale. La Caisse affiche une performance d'environ 6.4%. Cette performance contribue à compenser le résultat négatif de 2022 mais ne permet pas encore d'atteindre l'objectif de rendement moyen de 2.8% par année ni de constituer une réserve suffisante pour faire face aux risques futurs sur les marchés financiers.

Décisions du conseil d'administration

Intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse : 2.5%

Sur la base de ces considérations, le conseil d'administration a pris la décision de distribuer un taux d'intérêt de 2.5% sur les avoirs de vieillesse pour 2024. Il a également décidé de ne pas indexer les rentes.

La différence entre ce taux de 2.5% et la performance estimée sera utilisée pour alimenter la réserve de la Caisse. Cette réserve a pour but de faire face aux fluctuations sur les marchés financiers. Lorsqu'une année est défavorable comme 2022 (-5.3% de performance), la Caisse puise dans la réserve pour pouvoir distribuer un intérêt sur les avoirs de vieillesse tout en maintenant l'équilibre financier de l'institution.

Cette année, la Caisse n'a toutefois pas encore constitué un niveau de réserve permettant d'absorber un potentiel choc économique à l'avenir. En effet, si cette réserve venait à être totalement dissoute en raison d'une mauvaise conjoncture économique, les personnes actives pourraient être amenées à contribuer au rétablissement de l'équilibre financier de la Caisse (absence de rémunération des avoirs de vieillesse, prestations revues et/ou cotisations supplémentaires).

C'est pourquoi la constitution de cette réserve a une grande importance sur le long terme, pour éviter de telles conséquences. La réserve contribue à pérenniser les prestations et préserver un équilibre intergénérationnel.

Intérêt provisoire 2025

S'agissant des intérêts pour l'année 2025, la CPEF appliquera un taux provisoire de 1.25% pour tous les régimes de prévoyance, ce qui correspond au taux minimum LPP. Ce taux sera crédité aux avoirs des personnes assurées qui démissionnent jusqu'au 30 novembre 2025 ou qui prennent leur retraite jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

Rester informé-e

Vous souhaitez mieux comprendre votre 2^e pilier et rester informé-e ? Consultez nos actualités, inscrivez-vous à notre newsletter (www.cpef.ch/newsletter) et suivez-nous sur LinkedIn.

Facilitez vos démarches grâce au guichet virtuel

Pour les employé-e-s de l'État

Certaines prestations de la CPEF sont désormais disponibles sur le guichet virtuel de l'État : egov.fr.ch. La gamme de services s'élargira progressivement.

Un compte sur le guichet virtuel est nécessaire pour accéder à ces prestations.

Pour les personnes qui ne sont pas employées de l'État

Vous aurez bientôt la possibilité de créer un compte sur le guichet virtuel et d'accéder à nos services en ligne. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s des prochaines étapes.

NOUVEAU

Un nouvel outil pour simplifier votre prévoyance

Combien d'argent aurais-je à la retraite ? La réponse en un scan !

The image displays a CPEF document and a smartphone. The document is titled 'Régime de pensions - Certificat d'assurance au 1 janvier 2025' and includes contact information for the Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. It lists individual data such as date of birth, AVS number, and activity rate. A QR code is present with the instruction 'Scannez-moi ou cliquez sur : https://qr.cpef.ch/fr/cert'. The smartphone screen shows a simplified version of the certificate with the question 'Combien d'argent aurais-je à la retraite ?' and a button to 'Découvrir mes chiffres clés'.

Vers un certificat simplifié et personnalisé

Le certificat d'assurance peut sembler complexe. Pour vous aider à y voir plus clair, nous avons développé un certificat simplifié et personnalisé.

Pour y accéder, scannez simplement le QR code sur votre certificat d'assurance*. Vous pourrez alors découvrir les chiffres clés qui vous permettront de comprendre la base de votre prévoyance !

△ *Recopier le lien sur ne fonctionnera pas. Pour l'obtenir, contactez-nous.

Tutoriel & explications :

www.cpef.ch/informations-aux-assurées-actifsves#certificat-simplifié

*Aussi accessible depuis un ordinateur